



Achat sur foire

Par vilain

Bonjour,

Ma compagne et moi, nous sommes pacsés, avons signé naïvement un bon de commande pour l'achat d'une cuisine sur un stand de la foire de Paris. Après réflexion nous avons voulu nous rétracté mais le cuisiniste ne veut pas car c'est un achat sur foire.

Le cuisiniste semble borné. Nous cherchons donc un moyen d'annuler ce bon de commande et il me semble que j'en ai trouvé au moins deux :

- le bon de commande est rédigé à nos deux noms mais seule ma compagne l'a signé. Moi j'ai oublié mais j'ai signé le chèque d'acompte ;
- le bon de commande comporte un paragraphe où nous aurions du mettre nos noms déclarant que nous avons bien pris connaissance des conditions générales de vente. Or, comme le cuisiniste s'est bien gardé de nous parler de ces conditions, nos noms n'y figurent pas.

Pensez-vous que ce soient des bonnes raisons pour annuler ce bons de commande ?

Merci de vos réponses.